



Tél. : 05 65 63 14 11

Fax : 05 65 63 78 57

e-mail : mairie-aubin@wanadoo.fr

Arrêté n° 2025 – 76
Portant retrait de délégation de fonction
A Mme Laurianne VINCENT
Conseillère Municipale Déléguée

La Maire de la Commune d'AUBIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2218-18,

VU la délibération en date du 19 février 2024 relative à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté n° 2024-75 du 3 mai 2024 portant délégation de fonction de Conseillère Municipale Déléguée au titre de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales à Mme Laurianne VINCENT, Conseillère Municipale,

VU la démission de Mme Laurianne VINCENT parvenue en Mairie en date du 14 avril 2025.

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° 2024-75 du 3 mai 2024 portant délégation de fonction à Mme Laurianne VINCENT, Conseillère Municipale Déléguée dans les domaines : ALSH : mercredis et vacances scolaires, activités scolaires et garderie est abrogé à compter du 14 avril 2025.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.

Article 3 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de 2 mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'Administration sur un recours administratif a été préalablement déposé.



Fait à AUBIN, le 15 avril 2025

La Maire,


Christine TEULIER